



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.6/SR.92
4 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Cinquième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 7 mai 1951, à 10 heures 30.

SOMMAIRE

- Représentation de la Fédération démocratique internationale des femmes.
- Accès de la femme aux études (E/CN.6/170).

PRESENTS

<u>Présidente :</u>	Mme LEFAUCHEUX	France
<u>Rapporteur :</u>	Mme KHOURY	Liban
<u>Membres :</u>	Mme DALY	Australie
	Mlle SIEU-LING ZUNG	Chine
	Mme MANAS	Cuba
	Mme GOLDMAN	Etats-Unis d'Amérique
	Mme TSALDARIS	Grèce
	Mme GUERY	Haïti
	Mme SEN	Inde
	Mlle LAVALLE URBINA ♦	Mexique
	Mlle PELETIER ♦	Pays-Bas
	Mme DEMBINSKA	Pologne
	Mlle BERNARDINO	République Dominicaine
	Mlle SUTHERLAND	Royaume-Uni
	Mme POPOVA	Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentants d'institutions spécialisées :

M. WINSLOW	Organisation internationale du Travail (OIT)
Mme MYRDAL	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Le Dr INGALLS	Organisation mondiale de la santé (OMS)

Observatrice envoyée par une organisation intergouvernementale :

Mme ACUNA de CHACON Commission interaméricaine des
femmes

♦ Suppléante.

Représentantes d'organisations non gouvernementales :Catégorie A :

Mlle KAHN

Fédération syndicale mondiale
(FSM)

Mme BERESFORD FOX

Fédération mondiale des asso-
ciations pour les Nations Unies
(FMANU)Catégorie B :

Mme DAYAL

All India Women's Conference

Mlle GUTHRIE

Alliance internationale des
femmes

Mme SCHWARZENBACH

Fédération internationale des
amies de la jeune fille

Mme EVANS

Fédération internationale des
femmes diplômées des universités

Mme ZIZZANIA

Union internationale des ligues
féminines catholiquesInscrites au registre :

Mlle TAYLOR

Conseil international des
infirmières

Mlle BAKER

Secrétariat :

Mme TENISON-WOODS

Chef de la Section de la
condition de la femme

Mme GRINBERG-VINAYER

Secrétaire de la Commission

REPRESENTATION DE LA FEDERATION DEMOCRATIQUE INTERNATIONALE DES FEMMES

La PRESIDENTE ouvre le débat général sur la question de l'accès de la femme aux études.

Mme POPOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques), prenant la parole sur un point d'ordre, demande une explication sur les mesures qui ont été prises pour permettre à la Présidente de la Fédération démocratique internationale des femmes d'assister à la session de la Commission. Elle croit savoir qu'un télégramme a été adressé au Secrétaire général pour demander que Mme Dias, Présidente de l'organisation soit autorisée à représenter celle-ci au sein de la Commission. Le Consulat général des Etats-Unis à Paris a refusé d'accorder un visa à Mme Dias; cette façon d'agir constitue une mesure discriminatoire en matière de représentation des organisations non gouvernementales. Il ne convient pas que des considérations dites "techniques" puissent empêcher une importante organisation féminine de se faire représenter. Mme Popova aimerait que la Présidente prenne les dispositions nécessaires pour que la représentante de la Fédération démocratique internationale des femmes puisse assister à la session. Elle serait heureuse de recevoir dès le lendemain tous les renseignements utiles au sujet de cette question.

Mme DEMBINSKA (Pologne) déclare son indignation devant le fait que Mme Dias, représentante de la Fédération démocratique internationale des femmes a été mise dans l'impossibilité d'assister à la session de la Commission. Elle estime qu'il s'agit là d'une mesure absolument antidémocratique.

La PRESIDENTE explique qu'elle ne peut faire autre chose que de demander une participation aussi large que possible à la session de la Commission. En l'occurrence, elle fait tout son possible.

ACCES DE LA FEMME AUX ETUDES (E/CN.6/170)

Mme MYRDAL (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) rappelle que l'année précédente, il a été procédé à une enquête préliminaire sur la question de l'accès aux études. Cette enquête a atteint son but et elle a révélé des inégalités flagrantes en matière d'accès de la femme aux études. Le Conseil économique et social a adopté une résolution (304 G (XI)) par laquelle il a demandé que des renseignements nouveaux soient réunis.

Mme Myrdal tient à présenter un rapport sur le travail accompli dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en exécution des dispositions de la résolution précitée.

Dans le rapport (E/CN.6/170), les renseignements ont été présentés sous une forme plus systématique, mais non encore définitive. Les statistiques sont réunies pour faire partie d'une enquête plus générale qui pourra servir à la préparation d'un répertoire des organismes d'éducation. Une certaine prudence s'impose dans l'interprétation des chiffres indiqués, car les diverses catégories sont définies différemment selon les pays. On a réuni ces renseignements pour les utiliser, avant tout, à la Conférence internationale de l'éducation publique, en 1952. Toutefois, la Commission de la condition de la femme voudrait peut-être demander que de telles statistiques relatives aux femmes et à l'éducation soient toujours publiées, dans le cadre des statistiques générales sur l'éducation, sous une forme qui permettrait à la Commission de la condition de la femme de se rendre compte des progrès réalisés.

En ce qui concerne l'action tendant à répandre dans le monde un courant d'opinion favorable à l'égalité des sexes en ce qui concerne l'accès aux études, les campagnes entreprises par l'UNESCO en faveur des droits de l'homme en général, ont contribué à la réalisation de cet objectif. Cette organisation a publié un "album des droits de l'homme" et plusieurs films fixes consacrés à cette question. On prépare actuellement à l'usage des éducateurs une étude qui exposera la méthode à employer à l'école pour l'enseignement relatif aux droits de l'homme et aux droits de la femme. L'UNESCO se propose d'organiser un stage d'études sur le développement des droits de l'homme par l'éducation.

Il va de soi que si l'on parvient à réaliser des progrès dans l'éducation en général, ces progrès contribueront également à développer l'éducation des femmes. Les efforts de l'UNESCO en vue de l'instauration de l'enseignement obligatoire et gratuit pour tous, représentent des mesures importantes en ce sens. Le Bureau international d'éducation et l'UNESCO convoqueront conjointement une conférence de l'instruction publique obligatoire et gratuite. On procède actuellement à des études dans deux groupes de pays comprenant chacun trois pays différents; dans le premier groupe l'enseignement gratuit est d'ores et déjà en vigueur, alors que dans le deuxième, il commence à faire son apparition.

L'effort le plus considérable en matière de développement de l'enseignement gratuit/réalisé par la Conférence de l'instruction publique obligatoire qui se réunira en 1951, alors que le principal sujet de la Conférence de 1952 sera l'étude des problèmes relatifs à l'accès de la femme aux études. La documentation préparée pour la conférence englobera à la fois des études générales et des études spéciales. L'une de ces dernières sera consacrée à l'éducation des filles dans plusieurs pays déterminés. On demandera à l'Organisation des Nations, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales de prêter leur concours aux travaux de la conférence qui attirera l'attention du monde entier sur le sujet en question.

En ce qui concerne l'alinéa c) de la résolution du Conseil économique et social, qui vise le développement de l'éducation fondamentale et de l'éducation des adultes dans les pays agricoles et dans les pays moins développés, il n'est pas facile de définir exactement ce que l'UNESCO fait en faveur des femmes en particulier. Il ne faut pas perdre de vue que le but de l'éducation fondamentale consiste, non seulement à réduire l'analphabétisme, mais aussi à traiter de nombreuses questions relatives à l'hygiène, aux méthodes agricoles et à d'autres sujets susceptibles de contribuer à l'amélioration de la condition de la femme. Cette éducation constitue une partie appréciable des activités normales de l'UNESCO, ainsi que du Service de l'assistance technique; de plus, le Directeur général a été invité à réunir des fonds supplémentaires pour permettre la formation de personnel enseignant. Le programme ne tend pas à se substituer à l'action des pays mêmes; il vise à mettre à leur disposition les connaissances dont dispose l'UNESCO.

L'éducation fondamentale a pour effet, en quelque sorte, de créer une atmosphère favorable à une participation plus étendue des femmes à la vie de leur pays. Ce programme ne tend pas spécialement au développement des droits de la femme. Mme Myrdal cite le cas de la Colombie, où le programme d'éducation fondamentale avait tout d'abord pris la forme d'une série de cours agricoles de perfectionnement. Par la suite, on s'est rendu compte qu'il serait nécessaire de faire appel à un professeur d'enseignement ménager pour atteindre les femmes habitant les régions rurales. Dans l'Inde, où le programme d'éducation fondamentale a fait de grands progrès grâce aux efforts du Gouvernement, Mme Hatch, spécialiste chargée de l'organisation du programme, a établi celui-ci en partant d'un emploi du temps portant sur 24 heures de la vie de la femme au foyer, montrant ainsi en outre comment le rôle de la femme dans la vie s'intègre dans le cadre général du plan.

Mme Myrdal a ainsi exposé ce que l'UNESCO a fait pour donner suite à la résolution du Conseil économique et social. Elle pense que la Commission aimerait sans doute recevoir des explications plus détaillées sur les aspects sociologiques de la question suivante : qu'est-ce qui empêche la condition de la femme de s'améliorer ? La question soulève des problèmes très délicats; l'UNESCO devra, d'une part, être très objective et prudente et, d'autre part, chercher à faire œuvre nouvelle. Il est, en effet, inutile d'étudier des questions que les organisations féminines internationales ont déjà traitées. L'étude entreprise devra être approfondie plutôt que générale. On a pensé que si l'on choisissait comme point de départ l'exercice par les femmes de leurs droits politiques, la question ne manquerait pas de révéler quelle est l'influence de facteurs économiques et sociaux sur l'accès des femmes aux études. C'est au Département des sciences sociales qu'il appartient de s'occuper de la question; on estime qu'en sachant comment les femmes participent à la vie sociale de leur pays, on obtiendra de nombreux renseignements sur toutes les autres questions, y compris l'accès aux études. Les pays étudiés seraient tous choisis parmi ceux dans lesquels les femmes jouissent déjà des droits politiques; mais ils le seraient de façon à montrer quelques différences caractéristiques. Ce travail serait évidemment effectué en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Commission de la condition de la femme.

Mme Myrdal fait observer que la Conférence générale de l'UNESCO n'a pas encore approuvé tous les plans proposés pour 1952 ou les années suivantes et que ces plans ne constituent encore que des propositions de la part du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui ne lient donc pas encore celle-ci.

Mme DEMBINSKA (Pologne) déclare qu'en Pologne, le problème de l'éducation des femmes est considéré comme très important et il constitue, en fait, un élément essentiel du progrès et de la reconstruction d'après-guerre. Dans la Pologne nouvelle, l'instruction est donnée à tous et les initiatives en la matière sont prises par le gouvernement, les municipalités et toutes les organisations sociales, des syndicats et des organisations féminines aux organismes culturels. Deux tendances se manifestent : tout d'abord, un désir de la part des adultes de développer leur instruction et d'accroître leurs connaissances professionnelles; ensuite, la création d'un nouveau régime scolaire en faveur des jeunes, qui permettra aux enfants des ouvriers et des paysans de fréquenter l'école.

Mme Dembinska cite un extrait d'un rapport de la Ligue des femmes polonaises, qui montre l'importance de l'oeuvre accomplie par cette organisation en matière d'instruction des femmes adultes. D'après ce rapport, il était urgent en 1945 d'assurer la formation des femmes qui avaient perdu leur famille et, par conséquent, leur soutien et qui n'avaient aucune formation professionnelle.

La Ligue des femmes polonaises a organisé la formation professionnelle de ces femmes et 45.000 d'entre elles en ont bénéficié. En 1946, les effectifs de la main-d'oeuvre féminine dans l'industrie avaient atteint le chiffre de 873.000. Depuis, ce nombre n'a cessé de s'accroître, grâce au plan triennal de reconstruction pour le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce de la Pologne. A la fin du plan triennal, l'industrie employait déjà 1.300.000 femmes. Il y a lieu de s'attendre à une nouvelle augmentation de ce chiffre à la suite du plan sexennal qui prévoit l'emploi de 1.230.000 femmes, dont 900.000 dans les professions libérales.

Par suite du plan sexennal, la Ligue des femmes polonaises a apporté certaines modifications à la formation professionnelle donnée aux femmes et elle collabore plus étroitement encore avec les autorités et les organismes chargés de la mise en oeuvre du plan. Depuis 1950, les femmes peuvent recevoir une formation analogue à celle des hommes et étudier, à leurs côtés, dans les écoles de métallurgie, des chemins de fer, des mines, de l'industrie du bâtiment, des aciéries, des textiles et de l'agriculture. Le nombre des femmes qui effectuent un travail productif a accusé une nette augmentation. Dans les industries métallurgiques, les effectifs de la main-d'oeuvre féminine ont triplé depuis la guerre. Le nombre des femmes

employées dans les mines est quinze fois plus élevé qu'avant la guerre, celui des femmes employées dans les aciéries est neuf fois plus élevé; il est six fois plus élevé dans l'industrie du vêtement et il a doublé dans l'industrie textile. Les effectifs de la main-d'oeuvre féminine dans les secteurs de l'industrie mentionnés ci-dessus sont passés de 110.000 à 350.000. Le nombre des femmes employées à des travaux non productifs a accusé un net recul; c'est le cas des services domestiques qui comptaient avant la guerre 40 pour 100 des femmes exerçant une activité lucrative. Ce chiffre est tombé à 5 pour 100 et il diminue encore. Au cours du premier semestre de la première année du plan sexennal, le chiffre de la main-d'oeuvre féminine a été de 1.500.000, c'est-à-dire 31 1/2 pour 100 du total de la main-d'oeuvre polonaise. Toutefois, le nombre des femmes qui travaillent dans des professions nouvelles et reçoivent des salaires plus élevés s'accroît sans cesse. Des femmes occupent des postes importants dans les chemins de fer et dans les coopératives agricoles, où leurs droits sont exactement les mêmes que ceux des hommes. Dans l'industrie, plus de 18.000 femmes ont obtenu des postes élevés. Des femmes ont obtenu des postes de maîtres de conférences dans les universités, de sous-secrétaires d'Etat ou de juges à la Cour suprême.

Le Congrès de la Ligue des femmes polonaises a révélé que des femmes qui, après avoir vécu dans des taudis et avoir gagné par des travaux de lessive des salaires dérisoires, se livrent actuellement à des travaux plus intéressants et qui exigent une plus large part de responsabilité, ont acquis un plus grand respect d'elles-mêmes, une plus grande dignité et une plus grande assurance. Mme Dembinska cite ces faits, non pour des raisons sentimentales, mais pour démontrer qu'il est tout à fait inutile que les femmes des pays coloniaux subissent encore de longues périodes d'éducation avant d'obtenir leurs droits. Le fait que deux millions d'enfants sont nés en Pologne depuis cinq ans prouve qu'un nouvel espoir anime les femmes polonaises.

L'Etat assume la charge de tous les cours de formation professionnelle. Fréquemment, les étudiants sont logés et nourris au cours de leurs études. Il existe, pour les adultes désireux de s'instruire, de nombreuses écoles primaires et secondaires et de nombreux établissements de formation pré-universitaires; de plus, des bourses sont offertes à ces adultes. L'Etat assure des cours par correspondance à ceux qui ne peuvent pas ou ne désirent pas fréquenter les cours normaux. Des possibilités nouvelles s'offrent à tous ceux qui occupaient autrefois un rang modeste dans la société, en particulier aux femmes. Ces progrès sont dus à la fois au régime démocratique et aux exigences du développement de l'industrie. La Pologne, qui était un pays agricole, est devenue un pays industriel et le régime ancien, caractérisé par l'existence de différences entre les villes et les villages, est en voie de disparition. Tous ces éléments contribuent au progrès de l'éducation des femmes.

L'éducation des jeunes vise aux mêmes buts. Mme Dembinska a déjà parlé des garderies et des jardins d'enfants, qui, faute de personnel et de bâtiments, sont encore en nombre insuffisant. Le nombre des garderies s'accroît avec celui des femmes qui travaillent dans les industries productives, car les garderies et les jardins d'enfants sont destinés en premier lieu aux enfants des mères qui travaillent. Les écoles primaires sont gratuites pour tous et l'instruction est obligatoire. Tous les établissements d'enseignement, y compris les universités, sont gratuits et des facilités sont offertes aux enfants pour leur permettre de préparer leur entrée aux écoles professionnelles et aux écoles supérieures. Le nombre d'écoles secondaires et d'écoles professionnelles et le nombre des élèves qui les fréquentent ont augmenté. En 1938-1939, le nombre de ces élèves était de 13 pour 1.000 habitants. En 1951, il était passé à 32 pour 1.000, sans compter les élèves des écoles d'agriculture. Le libre accès aux écoles des enfants d'ouvriers et de paysans a augmenté le nombre des élèves des deux sexes. Des bourses d'études et des allocations sont offertes et la proportion des boursiers varie de 18 à 76 pour 100 selon la catégorie d'écoles. Trente millions de manuels scolaires à bas prix sont publiés chaque année.

Le nombre des universités polonaises est passé de 28, avant la guerre, à 81; elles sont fréquentées par 120.000 étudiants, dont 40 pour 100 appartiennent au sexe féminin.

Les crédits affectés à l'enseignement, ajoutés à ceux destinés aux services culturels, aux services d'hygiène publique et aux assurances sociales, représentent 31,5 pour 100 du budget national.

Les progrès accomplis par la Pologne dans le domaine de l'enseignement ne l'ont pas été sans de grandes difficultés. Dix-sept mille instituteurs et professeurs ont été perdus au cours de la guerre et 6.000 écoles ont été détruites. Toutefois, en dépit de toutes les conditions adverses, les universités polonaises se livrent à un important travail scientifique et, avec les autres établissements d'enseignement, luttent pour obtenir des résultats dans le domaine de l'éducation. Les étudiants dont le travail est prometteur sont publiquement cités en exemple.

L'enseignement en Pologne repose sur les principes d'un esprit international sincère. La loi interdit la propagande belliciste et les mères polonaises soucieuses de la vie et de l'avenir de la jeunesse du pays travaillent pour la paix.

Mlle BERNARDINO (République Dominicaine) félicite la représentante de l'UNESCO du rapport documenté qu'elle a présenté.

En ce qui concerne l'accès de la femme aux études, elle déclare qu'en République Dominicaine, il n'est fait aucune discrimination à l'égard des femmes. Depuis de nombreuses années, elles enseignent dans tous les établissements d'enseignement supérieur. La soeur de Mlle Bernardino, qui est médecin, a été l'une des premières femmes à enseigner la médecine à l'université.

Comme la plupart des pays de l'hémisphère occidental, la République Dominicaine a plus de femmes que d'hommes dans l'enseignement. Le pays, dont la population est légèrement supérieure à deux millions d'habitants, dispose à l'heure actuelle de 2.665 écoles fréquentées par plus de 230.000 élèves, dont presque la moitié sont des filles.

Depuis 1941, le Gouvernement a entrepris l'exécution d'un vaste programme d'enseignement, en vue de supprimer l'analphabétisme. Dans le cadre de ce programme, qui représente une étape décisive vers l'amélioration du niveau culturel de la population, près de 450.000 personnes ont appris à lire, en quelques années. Le Gouvernement fournit tout le matériel d'enseignement nécessaire pour apprendre à la population à lire et à écrire.

Les femmes ont accès à tous les établissements d'enseignement. Elles sont nombreuses dans les professions libérales où elles sont en compétition avec les hommes sur un pied de parfaite égalité.

Mlle Bernardino a la ferme conviction que la participation des femmes à la vie de la communauté et aux activités de la société constitue le meilleur moyen de mesurer le degré d'évolution d'un peuple. Elle exprime l'espoir qu'à l'avenir, il n'existera dans le monde, en matière d'enseignement, aucune discrimination contre les femmes.

Mme GUERY (Haïti) dit que les femmes haïtiennes sont particulièrement désireuses de s'instruire, après avoir été privées de cette possibilité pendant les nombreuses années. La législation actuelle, qui prévoit la gratuité de l'enseignement, est la preuve de ce désir. En Haïti, même les membres des colonies étrangères ont le droit de fréquenter les écoles publiques.

Il y a vingt-cinq ans seulement, les femmes d'Haïti ne recevaient encore qu'une instruction élémentaire; mais lorsqu'elles ont manifesté le désir de suivre un enseignement plus poussé, on leur a ouvert l'accès de l'enseignement secondaire, malgré les nombreux préjugés qui existaient contre l'enseignement mixte et cette mesure a connu un grand succès. Un lycée pour jeunes filles a été créé en 1944. Les établissements d'enseignement privé ont progressivement développé leurs programmes pour y faire figurer les études secondaires. A l'heure actuelle, il existe cinq écoles secondaires pour jeunes filles dans la capitale d'Haïti et, en dehors de la capitale, les collèges permettent l'accès des deux sexes aux études.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans la médecine et dans les autres professions libérales et elles obtiennent dans ces domaines un succès croissant. Elles sont libres d'entrer, sans discrimination, dans les carrières juridiques, mais il faudra beaucoup de temps avant qu'elles puissent surmonter les préjugés profondément enracinés qui existent encore et obtiennent dans ce domaine, sur le plan matériel, le même succès que les hommes.

Il existe depuis cinq ans une école normale dont le personnel enseignant est constitué de professeurs étrangers, diplômés de la Sorbonne, et d'Haïtiens qui ont de longues années d'expérience dans le domaine de l'enseignement. Les élèves qui sont diplômés de cette école sont envoyés à l'étranger pour y obtenir des grades universitaires plus élevés. Il n'est fait aucune discrimination contre les femmes dans le choix de ces élèves. A l'heure actuelle, quatre jeunes gens et deux jeunes filles sont à l'étranger pour y poursuivre leurs études.

Les élèves qui ont terminé avec succès le cycle d'enseignement d'autres écoles ont également droit à des bourses d'études à l'étranger. Toutefois, bien que l'agriculture soit la principale source de revenus d'Haïti, les femmes ne sont pas admises à l'école d'agronomie.

Très souvent, le matériel des écoles professionnelles est insuffisant. C'est là le principal obstacle à de nouveaux progrès, car le matériel nécessaire est cher et d'un entretien coûteux. Par ailleurs, l'insuffisance du matériel décourage un grand nombre de personnes compétentes qui quittent souvent Haïti pour s'installer dans d'autres pays; leur départ est une grande perte pour la communauté.

Le plus grand problème qui se pose en Haïti et dans d'autres pays insuffisamment développés concerne l'assistance qui permettrait au Gouvernement de mettre en place le matériel technique indispensable. Les pays en question n'ont que faire des services des spécialistes qui préparent des rapports et présentent des recommandations qu'il est très souvent impossible de mettre en oeuvre.

L'école de soins infirmiers prend de l'importance et elle reçoit un nombre croissant de demandes. Depuis cinq ans, on se montre plus exigeant en ce qui concerne les conditions d'admission; la qualité du personnel enseignant est sans cesse améliorée et le niveau général du travail du personnel et des étudiants s'est élevé de façon impressionnante.

Les familles haïtiennes ont de plus en plus recours aux services des infirmières, mais à l'heure actuelle ces dernières sont en nombre insuffisant. Là encore, le pays se heurte à l'insuffisance des installations et du matériel technique. Depuis deux ans, des hommes se sont inscrits à l'école de soins infirmiers, en vue de travailler dans les asiles d'aliénés. Toutefois, en dépit de leur force physique, les hommes ne pourront jamais manifester la patience, le dévouement et la compréhension intuitive des malades dont font preuve les femmes.

Les spécialistes de laboratoire et les pharmaciens sont tenus en grande estime. Les femmes qui travaillent dans ces domaines font leur travail avec compétence et efficacité et ne cherchent pas à profiter des souffrances d'autrui.

La question de l'analphabétisme continue à se poser en Haïti, en dépit de la campagne entreprise au cours des dernières années pour instruire la population. L'accord ne s'est pas encore fait sur la langue d'enseignement. Mme Guery estime que l'on ne peut pas continuer à enseigner la langue vernaculaire, étant donné les difficultés auxquelles on se heurte pour que cette langue reste vivante. Par ailleurs, ce genre d'enseignement crée une barrière entre la masse de la population et les classes aisées et ce fait ne plaide guère en faveur de l'avenir d'une démocratie. Enfin, l'usage de la langue vernaculaire permet difficilement d'encourager les échanges commerciaux et culturels. Les nations évoluées n'auraient guère intérêt à enseigner une langue employée par un si petit nombre de personnes. Tant qu'Haïti n'aura pas décidé dans quelle langue l'enseignement doit être donné, la question de la suppression de l'analphabétisme subsistera.

Mme POPOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la question de l'accès de la femme aux études est d'une importance capitale. Ce n'est pas la première fois que la Commission examine cette question; toutefois, les progrès qu'elle a réalisés en la matière ne sont pas particulièrement satisfaisants.

La représentante de l'UNESCO a présenté à ce sujet un exposé particulièrement intéressant. Elle a exprimé cette vérité fondamentale que l'accès de la femme aux études dépend des droits politiques dont jouissent les femmes.

Jusqu'ici, la Commission n'a pas réussi à résoudre le problème. La situation des femmes continue à ne pas être satisfaisante et Mme Popova estime que cet état de choses devrait être changé. L'intervention de la représentante d'Haïti confirme l'opinion de Mme Popova. Par exemple, la question de l'analphabétisme en Haïti n'a pas encore été résolue. Dans un grand nombre de pays, le pourcentage important des personnes qui ne savent ni lire ni écrire intervient directement sur la façon dont les femmes exercent leurs droits. L'inégalité des possibilités d'études et la discrimination pratiquée contre les femmes dans le domaine des carrières libérales gênent les progrès en ce sens. Par exemple, il y a aux Etats-Unis dix millions d'illettrés, dont six millions ne peuvent pas fréquenter l'école, soit parce qu'il n'en n'existe pas, soit parce que leurs parents n'ont pas les moyens de les y envoyer. Ce fait présente pour les femmes une importance capitale, car on peut estimer qu'elles représentent approximativement la moitié de ces dix millions d'illettrés. La situation aux Etats-Unis est particulièrement grave, étant donné que moins d'un pour cent des crédits prévus au budget pour l'exercice financier 1950-1951 sont consacrés à l'éducation. A New-York, certaines écoles sont installées dans des immeubles en très mauvais état. Il existe évidemment quelques bonnes écoles, mais les droits d'entrée dans ces établissements sont trop élevés pour un grand nombre de familles. En outre, le nombre des écoles publiques n'augmente pas. Dans un rapport récent, une institution fédérale de service social a déclaré qu'il faudrait, au cours des dix prochaines années, un milliard de dollars pour avoir aux Etats-Unis des établissements scolaires satisfaisants. Pour mettre à la disposition du public les possibilités d'enseignement indispensables, il faudrait former un million de maîtres et construire beaucoup plus d'écoles.

On peut attribuer à la course aux armements l'insuffisance des moyens d'enseignement aux États-Unis car d'après la Chambre de commerce, 70 pour 100 du revenu national sont consacrés aux crédits militaires.

La situation au Royaume-Uni est aussi peu satisfaisante. Depuis la Deuxième guerre mondiale, le Royaume-Uni n'a pas construit d'écoles nouvelles et celles qui sont en service n'ont pas été réparées. Néanmoins, ce pays consacre à ses armements une proportion excessive de son budget. De même, à Paris, une seule école nouvelle a été construite depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, en dépit du fait qu'un grand nombre des bâtiments anciens se soient écroulés. Devant cette situation, la France, au lieu d'accroître son budget des services sociaux, consacre aux armements une partie de plus en plus importante des fonds publics. Tous ces faits interviennent indirectement sur les droits de la femme.

En outre, le rapport du Secrétaire général déclare que très souvent les droits de la femme restent lettre-morte. Mme Popova estime donc que, compte tenu de ces faits, la Commission devrait prendre certaines mesures dans ce domaine.

Dans les professions libérales, surtout dans les carrières du droit et de la médecine, la discrimination à l'égard des femmes est largement pratiquée. Aux États-Unis, on n'admet pas plus de 5 pour 100 de femmes parmi les étudiants en médecine. Beaucoup de familles ne peuvent pas non plus envoyer leurs filles dans les écoles qui préparent aux professions libérales par suite du coût élevé de l'instruction. Dans le Royaume-Uni, bien que la loi autorise les femmes à étudier la médecine, la proportion de femmes médecins n'est que de 15 pour 100. Les postes les plus importants dans les banques ne sont pas accessibles aux femmes. En France, l'accès à certaines professions ou à certaines écoles est totalement dénié aux femmes, ou ne leur est accordé que dans une mesure restreinte. En Extrême-Orient et en Asie, le problème est encore plus sérieux, par suite du haut degré d'analphabétisme.

Dans les Territoires sous tutelle, la situation est extrêmement défavorable. L'analphabétisme est largement répandu et, dans les Territoires sous administration française ou britannique, il n'existe presque aucun moyen de formation aux

professions libérales. Aussi Mme Popova partage-t-elle l'avis de la représentante de la République Dominicaine : la Commission doit soulever la question de la formation des femmes aux professions libérales dans les Territoires non autonomes.

Il n'y a pas, dans les Territoires sous tutelle, de loi qui rende l'instruction obligatoire. Au Kenya, en Rhodésie du Nord, en Rhodésie du Sud et dans la Souaziland, l'instruction est obligatoire pour les Européens, mais non pour les autochtones. En Somalie, aucune possibilité d'exercer une profession libérale n'est offerte à la population; dans l'Ouganda, aucun des candidats autochtones n'a été admis à formuler une demande en vue d'exercer une profession libérale. Au Surinam, les hommes ont priorité pour être admis dans l'administration.

Nombre de pétitions reçues des territoires sous tutelle confirment la situation peu satisfaisante qui règne dans le domaine de l'enseignement. Il est exact que la Commission ne dispose pas de données suffisantes pour procéder à un examen approfondi de la question, mais les faits qui lui ont été présentés indiquent que dans ces territoires bien peu de chose a été fait pour instruire la population.

Par contre, dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Staline a proclamé que l'instruction du peuple était l'un des premiers objectifs de l'Etat. Une large proportion du budget national est consacrée à l'enseignement. Plus de 120 milliards de roubles, soit 26,8 pour 100 du budget, ont été affectés aux affaires sociales.

L'analphabétisme a été complètement supprimé. Chacune des Républiques soviétiques donne l'enseignement en vernaculaire. La fréquentation de l'école est obligatoire pendant sept ans. Il y a maintenant 37 millions d'élèves dans les écoles élémentaires. Il y a 800 établissements d'enseignement supérieur et le nombre des élèves qui y sont inscrits dépasse le chiffre total des inscriptions dans tous les établissements d'enseignement européens réunis. Un nombre de plus en plus grand de filles fréquentent les écoles. Dans les dix premières années du régime soviétique, la proportion de femmes parmi les étudiants était de 27 pour 100 en 1940; cette proportion s'était élevée à 49,3 pour 100.

Le nombre des femmes qui fréquentent les écoles de formation professionnelle augmente constamment; il représente actuellement 47 pour 100 du nombre total d'élèves. Par ailleurs, en URSS, 42 pour 100 des personnes qui exercent des professions libérales sont des femmes. Plus de 2 millions de femmes exercent une activité dans l'enseignement public et au moins 39 pour 100 des personnes qui se livrent à des études scientifiques sont des femmes; un million de femmes sont employées dans les services de la santé publique.

En URSS, dans toutes les branches d'activité, de nombreuses femmes occupent une situation éminente; plusieurs d'entre elles ont reçu le prix Staline.

Avant la Révolution d'octobre, la Russie était une nation arriérée, mais maintenant tous les citoyens de l'URSS jouissent de droit égaux. Le Gouvernement soviétique a encouragé les progrès de l'instruction dans les diverses Républiques et a favorisé le développement des cultures nationales.

Dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, toute la structure sociale est édifiée sur le principe qu'il convient d'améliorer le bien-être de tous les citoyens, quelle que soit leur situation, dans les domaines social, matériel et culturel. Les dirigeants soviétiques travaillent pour la paix, politique qui ne saurait se concilier avec la course aux armements dans laquelle les Etats-Unis sont engagés. C'est cette politique qui a permis à l'Union des Républiques socialistes soviétiques de consacrer une si large proportion de son budget à l'éducation de la femme.

La Commission doit s'employer activement à ce que les femmes puissent jouir des mêmes possibilités que les hommes. Elle doit se consacrer principalement aux questions d'importance vitale qui sont en jeu et essayer de trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux femmes dans le monde entier. Il est regrettable que certains membres de la Commission paraissent oublier que ce soit là la tâche principale de la Commission.

La représentante de l'URSS fait observer qu'elle a l'habitude de citer des faits à l'appui de ses dires et qu'il est regrettable que la représentante des Etats-Unis ait déformé lesdits faits pour essayer de réfuter les affirmations de la délégation de l'URSS. Les lettres qu'a citées la représentante des Etats-Unis prouvent simplement qu'en URSS les femmes peuvent librement critiquer les institutions qui portent atteinte à leurs droits. Ce faisant, elles agissent en vraies

citoyennes de l'URSS, qui ne sauraient permettre à quiconque de les empêcher d'acquérir leurs pleins droits.

Il est exact que le Code pénal de l'URSS empêche les femmes enceintes de travailler. Cela montre parfaitement le souci qu'a le Gouvernement de protéger les droits de la femme. Il est également exact qu'après avoir reçu leur instruction aux frais de l'Etat, les étudiants se voient souvent assigner un travail donné. En revanche, aux Etats-Unis, les jeunes gens sont fréquemment dans l'impossibilité de trouver un emploi au sortir de l'université. Mme Popova se demande donc si les critiques dirigées contre l'URSS ne sont pas une déformation des faits dictée par la jalousie.

La représentante de l'Union soviétique conclut en disant que le problème de l'égalité d'accès de la femme aux études est une question d'importance capitale qui mérite toute l'attention de la Commission, car Mme Popova est persuadée que les travaux de la Commission aideront les femmes du monde entier à conquérir leur place légitime dans la société.

La séance est levée à 12 heures 35.